

23 February 2022 / 23 février 2022

W8484-220226 - Amendment #3 This amendment is to:

1) Provide answers to questions from Bidders

- Q1. Will we [the Bidder] need to build out the fiber [optic connection] with LC connectors for Transmit and Receive from our [the CAF] demarc box?
A1. No.
- Q2. Will the CAF have [a] Gigabit SFP with a Transmit and Receive on their device or will we have to provide that SFP?
A2. The Provider must supply a compatible Small Form-Factor Pluggable (SFP) or compatible Cisco switch to make the fiber optic to Ethernet conversion at the demarcation point.
- Q3. Is the SFP being used by [the] CAF Cisco compatible?
A3. Yes. A Cisco compatible SFP is required, or Cisco compatible network switch to make the fiber optic to Ethernet conversion.
- Q4. Can the CAF send us a higher quality image of what was used for APPENDIX 1 – TELECOM DEMARCATION POINT, OSH LAC ALPHA 1 SITE? We cannot make out the key [the legend].
A4. The CAF no longer intends to relocate the ISP demarcation point. Appendix 1 diagram is no longer applicable.
- Q5. In section 2.1.2 (a) of the Technical Requirements, kindly clarify the request for Ethernet hand-off, as this seems to clash [to conflict] with the requirement for a single mode LC hand-off in another section of the document.
A5. The Ethernet hand-off is no longer applicable. The CAF intends to remain Ethernet from the ISP demarcation point.
- Q6. [In Section 2.1.2 h], [please confirm] each static IP subnet should contain two octets (primary & alternate) that are different from each other.
A6. Section 2.1.2 (h): The CAF requires three (3) static IPs that are public routable (no firewall). The IP addresses can be in the same subnet or different subnet on the condition that all three (3) static IPs are public routable.

2) Amend the RFP as follows:

- a) **Delete in its entirety:** APPENDIX 1 – TELECOM DEMARCATION POINT, OSH LAC ALPHA 1 SITE
- B) **Delete:** Statement of Work paragraph 2.1.1 in its entirety
Replace with: The Contractor must install and ensure availability of one (1) internet connection at the point-of-presence (demarcation point) to commence testing no later than 15 March 2022. The telecom demarcation point's terminated on single mode fibre optic (LC connector).

All other items remain the same.

W8484-220226 - Modification #3 Cet amendement vise à :

1) Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires

- Q1. Aurons-nous [le soumissionnaire] besoin de construire la fibre [connexion optique] avec des connecteurs LC pour la transmission et la réception à partir de notre [la CAF] boîte de démarcation?
- R1. Non
- Q2. Les FAC, auront-elles un SFP Gigabit avec une transmission et une réception sur leur appareil, ou devons-nous fournir ce SFP?
- R2. Le fournisseur doit fournir un commutateur SFP (Small Form-Factor Pluggable) compatible ou un commutateur réseau Cisco compatible pour effectuer la conversion fibre optique vers Ethernet au point de démarcation.
- Q3. Le SFP utilisé par la CAF, est-il compatible avec Cisco?
- R3. Oui. Un SFP compatible Cisco est requis, ou un commutateur réseau compatible Cisco pour effectuer la conversion fibre optique vers Ethernet.
- Q4. Les FAC, peuvent-elles nous envoyer une image de meilleure qualité de ce qui a été utilisé pour l'ANNEXE 1 – POINT DE DÉMARICATION DES TÉLÉCOMS, SITE OSH LAC ALPHA 1? Nous ne pouvons pas distinguer la clé [la légende]
- R4. La CAF n'a plus l'intention de déplacer le point de démarcation des FAI. Le diagramme de l'annexe 1 n'est plus applicable.
- Q5. Dans la section 2.1.2 (a) des exigences techniques, veuillez clarifier la demande de transfert Ethernet, car cela semble entrer en conflit avec l'exigence d'un transfert LC monomode dans une autre section du document.
- R5. Le transfert Ethernet n'est plus applicable. Les FAC ont l'intention de rester Ethernet à partir du point de démarcation des FAI.
- Q6. [Dans la section 2.1.2 h], [veuillez confirmer] chaque sous-réseau IP statique doit contenir deux octets (primaire et alternatif) qui sont différents l'un de l'autre.
- R6. Le CAF nécessite trois (3) adresses IP statiques qui sont publiquement routables (pas de pare-feu). Les adresses IP peuvent se trouver dans le même sous-réseau ou dans un sous-réseau différent à condition que les trois (3) adresses IP statiques soient routables publiquement.

2) Modifier la DP comme suit :

- a) **Supprimer en entier** : ANNEXE 1 – POINT DE DÉMARICATION DES TÉLÉCOMS, SITE OSH LAC ALPHA 1
- b) **Supprimer** : Énoncé des travaux paragraphe 2.1.1
Remplacer par: L'entrepreneur doit installer une connexion Internet et en assurer la disponibilité au point de présence. Les essais doivent commencer au plus tard le 15 mars 2022. Le point de démarcation télécom, extrémité en fibres optiques monomodes (connecteur LC).

Tous les autres éléments restent les mêmes.